

Demande de compléments concernant l'Etude d'impact sur l'environnement et le Résumé non technique du projet de centrale solaire du Caussanel

Observations - demandes de compléments	Pages correspondantes à la prise en compte des demandes (ajouts surlignés en vert)
- en page 15, paragraphe 1.4.8, il est indiqué que la commune dispose d'un PLU, alors qu'elle est en carte communale,	EIE Chapitre Préambule ; 1.4.8 Etude préalable sur l'économie agricole ; p.15
- le Résumé non technique indique en p.13 que le site est utilisé pour des loisirs motorisés de type quad-cross et fait l'objet de dépôt sauvages : l'étude d'impact doit préciser comment les parties non clôturées du site (parties évitées au nord et au sud) seront préservées de ce type d'usage ;	RNT ; 5.2.2.3 Mesures de compensation ; p.38 EIE Chapitre Mesures ; 8.3.4 Mesures de compensation ; p.197
- respect de la séquence ERC : <ul style="list-style-type: none"> pourquoi la variante retenue n'évite pas les mares temporaires situées au sud qui se situent pourtant en périphérie du site ? 	EIE Chapitre Mesures ; 8.3.2 Mesures de réduction ; p.194 & 8.3.4 Mesures de compensation ; p.197
<ul style="list-style-type: none"> pourquoi le réservoir/corridor en pas japonais (p145) n'est pas évité, le cas échéant compensé ? (il constitue un habitat favorable à de nombreuses espèces). 	EIE Chapitre Incidences ; 6.2.3 Incidences sur les continuités écologiques ; p.145 & 146
- mesure d'accompagnement An01 (création d'une mare en zone sud) : <ul style="list-style-type: none"> cette mesure doit être traitée en tant que mesure compensatoire et non en tant que mesure d'accompagnement. L'étude d'impact précise bien la distinction entre ces types de mesures (p.189). 	RNT ; 5.2.2.3 Mesures de compensation ; p.38 EIE Chapitre Mesures ; 8.3.4 Mesures de compensation ; p.197 & 8.3.6 Synthèse et coûts des mesures liées au milieu naturel ; p.199
<ul style="list-style-type: none"> l'étude d'impact doit préciser en quoi la nouvelle mare compense la suppression des 5 mares existantes. 	EIE Chapitre Mesures ; 8.3.4 Mesures de compensation ; p.197
- la mesure d'accompagnement An02 (ouverture de milieux et création d'habitats favorables à la chasse du busard St Martin) doit être traitée en tant que mesures compensatoires et non en tant que mesures d'accompagnement	RNT ; 5.2.2.3 Mesures de compensation ; p.38 EIE Chapitre Mesures ; 8.3.4 Mesures de compensation ; p.198 & 8.3.6 Synthèse et coûts des mesures liées au milieu naturel ; p.199
- mesure en phase exploitation Rn07 (entretien adapté de la végétation) : <ul style="list-style-type: none"> les produits issus de la fauche doivent être exportés hors du site ; 	EIE Chapitre Mesures ; 8.3.2.2 Mesures en phase d'exploitation ; p.195
<ul style="list-style-type: none"> un éco-pâturage peut-il être envisagé ? 	RNT ; 5.2.2.2 Mesures de réduction ; p.38 & 5.2.3.3 Mesures d'accompagnement ; p.39 EIE Chapitre Mesures ; 8.3.2.2 Mesures en phase d'exploitation ; p.195 & 8.4.3 Mesures d'accompagnement ; p.201
<ul style="list-style-type: none"> cette mesure ne semble s'appliquer que sur la partie occupée par la centrale solaire, quel entretien de la végétation est prévu sur les parties évitées ? 	EIE Chapitre Mesures ; 8.3.2.2 Mesures en phase d'exploitation ; p.195 & 8.3.4 Mesures de compensation ; p.198
- il serait judicieux de cartographier l'ensemble des mesures.	EIE Chapitre Mesures ; 8.3.6 Synthèse et coûts des mesures liées au milieu naturel ; p.199 & p.200